

# **Protection de la faune et de la flore sauvages : contrôle du commerce des espèces**

1991/0370(SYN) - 24/06/1993 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a adopté le rapport de M. Hemmo MUNTINGH en apportant pas moins de 102 amendements au rapport adopté en commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs. Ces amendements ont principalement pour but de renforcer les mesures visant à la protection de la faune et de la flore sauvage, notamment en facilitant l'application du règlement proposé.